

VILLE D'ETTELBRUCK
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 15 juillet 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 4 juillet 2024

Date de la convocation des conseillers : 4 juillet 2024

Présents dans la salle des séances :

MMes/MM. Steichen, bourgmestre

Schaaf, Nicolay, échevins

Feypel, Steffen, Birchen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks, Peiffer, Duarte,
conseillers

Thomas, secrétaire communal, Schlessler, secrétaire adjointe

Absent et votant par procuration donnée à M. Feypel : M. Gutenkauf, conseiller

Point de l'ordre du jour : 7.1.

Objet : Création d'un poste de salarié tâche intellectuelle pour les besoins du service technique (infrastructure) et adaptation de la liste de l'effectif des postes de salariés

Page 1/2

Le conseil communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et notamment ses articles 30 et 57, 8 ;

Considérant que conformément à l'article 57,8 de la loi communale le collège échevinal a pour mission d'engager le personnel salarié (donc : tâche manuelle et intellectuelle) ;

Considérant que conformément à l'article 30 de la loi communale le conseil communal procède à la création de tout emploi communal ;

Vu sa délibération du 10 juin 2024(point 7.1.2.) fixant les postes dans les différentes carrières des salariés comme suit :

Carrière	Total : nombre de postes (plein temps)
A/B (cf. contrat collectif du personnel salarié de la Ville d'Ettelbruck)	40
C/D (cf. contrat collectif du personnel salarié de la Ville d'Ettelbruck)	26
E (cf. contrat collectif du personnel salarié de la Ville d'Ettelbruck)	29
Salariés à tâche int. (carrière et/ou rémunération à fixer par le conseil communal)	16
Apprentis	3
Etudiants-stagiaires	2
Total	116

Considérant que pour les besoins du service technique (infrastructure) s'avère nécessaire, la création d'un poste de salarié à tâche intellectuelle, dont le **salaires correspond par analogie à celui de l'employé communal B1, sous-groupe technique, au 3e échelon du grade 7** du tableau indiciaire (salaire fixe) et dont toute carrière ultérieure sera à accorder par le conseil communal ;

VILLE D'ETTELBRUCK
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 15 juillet 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 4 juillet 2024

Date de la convocation des conseillers : 4 juillet 2024

Présents dans la salle des séances :

MMes/MM. Steichen, bourgmestre

Schaaf, Nicolay, échevins

Feypel, Steffen, Birchen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks, Peiffer, Duarte, conseillers

Thomas, secrétaire communal, Schlessler, secrétaire adjointe

Absent et votant par procuration donnée à M. Feypel : M. Gutenkauf, conseiller

Point de l'ordre du jour : 7.1.

Objet : Création d'un poste de salarié tâche intellectuelle pour les besoins du service technique (infrastructure) et adaptation de la liste de l'effectif des postes de salariés

Page 2/2

Vu le Code du travail actuellement en vigueur ;

décide à l'unanimité :

de créer, pour les besoins du service technique (infrastructure), 1 poste de salarié à tâche intellectuelle , dont le salaire correspond par analogie à celui de l'employé communal B1, sous-groupe technique, au 3e échelon du grade 7 du tableau indiciaire (salaire fixe) et dont toute carrière ultérieure sera à accorder par le conseil communal

et d'adapter la liste des postes de salariés comme suit :

Carrière	Total : nombre de postes (plein temps)
A/B (cf. contrat collectif du personnel salarié de la Ville d'Ettelbruck)	40
C/D (cf. contrat collectif du personnel salarié de la Ville d'Ettelbruck)	26
E (cf. contrat collectif du personnel salarié de la Ville d'Ettelbruck)	29
Salariés à tâche int. (carrière et/ou rémunération à fixer par le conseil communal)	17
Apprentis	3
Etudiants-stagiaires	2
Total	117

Ainsi fait, lieu et date qu'en tête.

Pour extrait conforme.

Ettelbruck, le 16 juillet 2024

Le Bourgmestre,

Bob STEICHEN



Le Secrétaire,

Jean THOMAS